

**Postulat demandant à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre 'transversal' intitulé 'Retombées économiques' dans les Préavis et Rapport-Préavis.**

Notre nouvelle Municipalité a eu l'intelligence et la clairvoyance de créer un département de l'Economie. Bravo.

Or, gérer une 'entreprise' (vous pouvez aussi l'appeler 'collectivité' !) qui a la responsabilité de 140'000 âmes impose une gestion pointue tant il est vrai qu'il faut créer les conditions cadre nécessaires à assurer le bien-être de ces 140'000 personnes. Construire des logements, c'est bien, mais encore faut-il que leurs habitants trouvent de quoi s'occuper et assurer leur bien-être et celui de leurs enfants.

Conséquence de ce qui précède, il faut investir en permanence dans les infrastructures liées aux multiples activités humaines.

Cela coûte et cela rapporte ! Le budget que nous votons année après année en est le meilleur témoin.

Mais ... car il y a un 'mais' ... ou plutôt 2 approches, 2 manières de gérer l'entreprise que, vulgarisant mes propos, je décrirai ainsi :

- la manière 'comptable' ou
- la manière 'entrepreneur'.

Bien entendu, les deux manières sont liées en permanence. Mais l'une des deux prédominera fatalement dans le processus de décision et de gestion de 'l'entreprise'.

Sans vouloir trop m'avancer, je suppose que notre Municipalité, comme toutes celles qui l'ont précédée, a choisi la manière 'entrepreneur'.

Mais, mieux vaut s'en assurer !

Nous le constatons lorsque nous votons des Préavis ou des Rapports-Préavis : la plupart sont liés à des coûts d'investissements et/ou de fonctionnement.

Sans être exhaustif, le chapitre qui suit liste les divers types d'investissements que je me suis plu à catégoriser :

- des investissements liés à des infrastructures d'animation (stade, musée, place de jeux, théâtre, centre de congrès, etc.)
- des investissements liés à des infrastructures liées à l'activité humaine, financés ou partiellement financés par des taxes, (step, réseau d'alimentation en eau, en électricité, usine d'incinération, cimetière, etc.)
- des investissements liés à des infrastructures liées à l'activité humaine non taxables (giratoires, trottoirs, pistes cyclables, etc.)
- des investissements du patrimoine administratif (école, bâtiment municipal, etc.)
- etc.

J'avoue avoir souvent été frustré d'entendre certains collègues du Conseil communal ne parler que des coûts, des charges, des dépenses sans jamais se pencher sur les retombées économiques – celles qui vont occuper et assurer le bien-être à nos 140'000 citoyens – qu'elles soient directes, indirectes ou induites ... ce qui tronque la radiographie et l'analyse de l'objet à traiter. Or occulter les retombées économiques c'est occulter un élément essentiel à la prise en considération de tout postulat, préavis ou rapport préavis.

Dans les faits, rarement, voire très rarement (si ce n'est jamais !), un objet à traiter évoque les retombées économiques qu'il va fatalement générer !

Par ce postulat, le soussigné demande à la Municipalité d'étudier la solution qui consisterait à inclure dans les Préavis ou Rapport-Préavis un chapitre 'retombées économiques'.

Ce chapitre quantifierait les retombées directes, indirectes et induites que l'objet va générer.

**Ce postulat demande donc à étudier l'inclusion d'un tel chapitre dans les Préavis et Rapport-Préavis.**

En effet, dans la plupart des Préavis ou Rapport-Préavis, il y a des chapitres transversaux, tels que 'objet du préavis', 'préambule', 'historique', 'conclusion', 'aspects financiers', etc. Ce chapitre pourrait se trouver, par exemple, avant ou après les 'aspects financiers'.

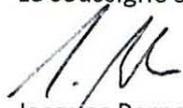
Il est bien entendu plus facile de quantifier des coûts réels ou des dépenses, que de quantifier des retombées économiques que nous ne connaissons pas de manière précise et que nous ne pouvons qu'évaluer ou supputer. Mais, n'est-ce pas la tâche – et le rôle – de tout entrepreneur ?

Cela semble compliqué de premier abord. Mais, à y regarder de près, les calculs de base seront assez répétitifs et n'exigeront pas un logiciel hyper savant ou nouveau pour chaque Rapport ou Rapport-Préavis. Nous avons la chance de compter dans nos environs très proches des hautes écoles performantes et je pense que la Municipalité pourrait confier les cas les plus complexes à l'une d'elles dans le cadre de la recherche appliquée ou fondamentale (mandat gratuit ?)

Prenons, par exemple, la construction d'un giratoire qui, à première vue, ne fera que coûter à la Ville. En fait, cette construction générera de nombreuses retombées économiques directes, indirectes et induites : mandat à une entreprise locale qui payera des impôts, voire des taxes, emploiera des ingénieurs, des secrétaires et des ouvriers qui consommeront fatalement sur Lausanne, achèteront leur sandwich chez le boulanger du coin, prendront le bus des TL, s'achèteront un paquet de cigarettes au kiosque, payeront des impôts sur le revenu dans leur commune et leur canton, enverront leurs enfants à l'école ou dans les crèches..... Les travaux auront besoin d'électricité et d'eau, facturées par les SIL et occuperont divers services de la Ville, etc.. etc... La chaîne est complexe et longue.

J'ai pris à dessein un exemple dont on ne voit pas à première vue qu'il va générer des retombées économiques. 'L'économie' ne connaissant pas de frontière, il faut aussi considérer – et accepter – que certaines retombées irradieront leurs effets dans d'autres communes, voire cantons. Mais le bien-être d'un pays ne se mesure-t-il pas, dans sa globalité, au niveau régional et national ? C'est pourquoi je ne mets pas de 'frontières' au niveau des bénéficiaires, les retombées économiques directes, indirectes et induites déployant leurs effets dans et hors de nos frontières communales.

Le soussigné souhaite que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.



Jacques Pernet, 31 janvier 2017